



COMPTE –RENDU

Du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Du 2 mars 2010

A Lantignié (début à 18 heures)

Date de convocation : Le 25 février 2010

Date d'affichage du compte rendu : le lendemain

Nombre de Membres titulaires en exercice au jour de la séance : 44

Présents avec voix délibérative : 42

Président : Monsieur Sylvain SOTTON

Secrétaire de séance : M. GAILLARD

Membres présents à la séance : MM. et MMES les Délégués suivants :

LES ARDILLATS.....	M. MOREY, M. CIMETIERE,
AVENAS.....	M. SANGOUARD, M. CALLOT
BEAUJEU.....	M. SOTTON, Mme, BLETON, M. RIBOT, Mme BRENDLER
CHENAS	M. DUCHET, M. ROLET
CHIROUBLES	Mme MORIN, M. BRUNET (SR)
EMERINGES.....	M. DORIER, M. BAIZET
FLEURIE.....	M. CLEMENT, Mme VERNIAU (SR)
JULIENAS.....	M. MATRAY, M. FOILLARD, M. CHABUEL
JULLIE	M. BRET, M. CORSIN,
LANTIGNIE	M. JOUBERT, M. MORAZZANI, Mme PERROUD, M. GAILLARD (S)
MARCHAMPT	M. PERRAUD, M. DESRAYAUD, Mme LEA (S)
QUINCIE-EN-BEAUJOLAIS	M. MICHAUD, M. LAPALUS, M. AUDIN
REGNIE-DURETTE	Mme COQUILLION (plus procuration de M. CANCELA), M. DE ROMEFORT
SAINT DIDIER SUR BEAUJEU	M. DEVILLAINE, M. COMBET, M. GENTY
VAUXRENARD	M. PROTHET, M. MATHIEU, Mme CANARD (S)
VERNAY	M. JAMET, M. SIMONET (SR)
VILLIE-MORGON	M. SAVOYE, M. LAMURE, M. COHEN (SR)

SR : Délégués suppléants remplaçants avec voix délibérative.

S : Délégués suppléants sans voix délibérative

Secrétariat technique : B.Beretti, D.g.s. et A.Calvo, Chargée de mission.

M. Joubert présente sa commune.

Lantignié est une commune viticole avec ses Beaujolais. Elle se situe entre Quincié en Beaujolais, Beaujeu, Régnié-Durette et Avenas.

Son altitude est comprise entre 250 mètres au bord de l'Ardières à 852 mètres sur la Crête de « Murette ».

La commune s'étend sur 740 hectares. Sur 440 hectares de vignes, 50 hectares ont déjà été arraché, soit avec la prime à l'arrachage, soit par abandon et enfin une très belle exploitation complète a été supprimée pour toucher la prime européenne.

M. Joubert indique qu'il est dommage que l'on arrache n'importe quelle parcelle.

L'arrache des vignes détruit une économie, un paysage et un patrimoine. M. Joubert pense souvent à Vauxrenard à ce sujet.

Tous les artisans du bâtiment sont présents sur cette commune. Il existe un commerce multiservice.

L'école comprend 4 classes avec plus de 100 élèves, il y a également un restaurant scolaire et une garderie.

Les projets de la commune sont : l'aménagement de la salle des fêtes qui a 30 ans cette année, la sécurisation aux abords des bâtiments, l'agrandissement du cimetière et la mise en place du PLU.

La commune vient juste de finir son recensement et elle est passée de 710 habitants à 900 habitants.

Entre 20 et 25 permis de construire sont instruits par an.

Sur 120 exploitations viticoles, il n'en reste plus que 60.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE PAR LES CONSEILLERS QUI Y ONT ASSISTE

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

M. Gaillard accepte cette fonction.

1. INFORMATION SUR LES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL

Le conseil prend acte.

2. ORGANISATION DE L'INFORMATION DU CONSEIL – POINT SUR LA LETTRE DU PRESIDENT.

Rapporteur M. Sotton.

M. Sotton a envoyé un courrier pour proposer des règles et travailler avec efficacité. Il souhaiterait que chaque commission fasse un résumé d'une demi-page sur les travaux en cours, pour faire un point de ses travaux en conseils municipaux et en conseil communautaire.

Il regrette les nombreuses absences des délégués lors des réunions des commissions. Il serait peut être bien d'envoyer un suppléant car il est important que les communes soient représentées.

Les comptes rendus des commissions se trouvent tous sur le site internet.

En ce qui concerne les décisions prises en urgence, la décision de les inscrire en urgence est prise en commission permanente, à défaut d'autres procédures.

Un maire peut également se faire remplacer en commission permanente.

M. Sotton, indique que suite à la demande de M. Joubert, il va rencontrer chaque Vice-président pour préciser les travaux en cours de chaque commission.

M. Savoye trouve dommage que les convocations arrivent très tardivement, il serait bien d'avoir un calendrier précis des réunions. La dernière convocation de la commission permanente est arrivée le lundi pour le jeudi, c'est un peu tard pour s'organiser.

M. Beretti indique que les dates des réunions sont connues à l'avance grâce au calendrier des réunions du site Internet. M. Sotton précise que les dates ne changent pas en général, ce qui était le cas pour cette dernière réunion de la commission permanente.

M. Savoye souhaiterait également qu'il n'y ait plus d'intervenants extérieurs avant la réunion du Conseil Communautaire. Les réunions sont déjà longues, si une personne intervient avant, les délégués ne sont plus assez disponibles pendant le conseil.

M. Savoye indique qu'au sein de son conseil municipal, les projets sont étudiés et il laisse un mois de réflexion à ses conseillers municipaux. Le vote a lieu lors du conseil municipal suivant.

M. Bret estime qu'il est important que le travail des « sous commissions » soit porté par un Vice-président.

M. De Romefort trouve dommage de décourager les initiatives des élus qui s'investissent, les projets devraient être exposés par cette personne en commission permanente.

Le conseil prend acte.

3. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Rapporteur Mme Coquillion, M. le Président, Mmes et MM. Les Vice Présidents et conseillers délégués.

Orientations budgétaires pour l'année et les années à venir

Lors de la commission permanente. Les élus ont souhaité que les commissions se réunissent si nécessaire avant la commission des finances du 25 février 2010.

Mme Coquillion précise qu'il s'agit bien d'un débat et qu'il n'y aura pas de vote aujourd'hui. Elle laisse la parole à chaque Vice Président pour présenter les projets de chaque commission.

Ce débat permettra de proposer un budget.

Actions et Dépenses correspondantes :

Communication :

Le **Site Internet**, fonctionne efficacement (1 356 € TTC par an), la traduction en anglais de la partie tourisme est toujours en cours. La rénovation du site est envisagée : une amélioration substantielle du contenu, la liaison éventuelle avec le SIG, la mise en conformité des saisies relatives à l'office de tourisme avec le logiciel SITRA ce qui réduirait le double travail de l'OT sur ce point. L'ordre de grandeur du coût serait de 15 500 € HT, avec la possibilité de subventions européennes, régionales et départementales.

Mme Morin souhaiterait que le covoiturage soit mis en ligne sur le site.

Bulletin, maintien du bulletin annuel, complété si nécessaire par quelques lettres d'information spécialisées (dépenses annuelles prévisibles environ 9 000€ TTC, recettes publicitaires à prévoir 8 000 € environ, aide éco-emballage 300€).

M. Prothet indique qu'avec la distribution du bulletin par les communes, certaines communes manquent de bulletins. Le travail réalisé pour une société pour le compte de la Poste était réellement mal fait.

M. Prothet va rencontrer une personne de La Poste, la distribution par les facteurs va peut-être être de nouveau possible.

La mise en place **d'un conseil communautaire des jeunes** et l'étude de **nouveaux logos** sont envisagées.

Un contact avec les deux collègues du canton sont pris au sujet du projet de conseil communautaire des jeunes.

Il a été décidé l'impression de sacs relatifs au tri sélectif et à l'**accueil des nouveaux arrivants** (8 000€ envoi compris).

Le BAT sera validé lors de la prochaine commission communication.

Valorisation de l'image du territoire

M. Sotton indique qu'il est nécessaire d'aider les associations, mais il faut le faire à bon escient.

Une subvention de 2 000€ pourrait être reconduite pour le Club Beaujolais Basket, ainsi que 2 300€, pour la course de côte de Marchamp.

Sarmentelles : Il est accordé une aide régulière de 6 000€ depuis 2005, sur la base de bilans et de budgets prévisionnels.

Une demande de subvention a été présentée par la **fête des crus**, à l'occasion de son nouveau cycle, le principe du versement d'une subvention de 5 000€ est adopté, avec la possibilité de report des sommes non utilisées sur les fêtes suivantes.

M. Cimetière rappelle que la commission des Finances souhaite un report des résultats excédentaires liés à la subvention sur les années suivantes.

Mme Morin indique qu'un cahier des charges est en cours d'élaboration et celui-ci suivra la fête des crus d'une année sur l'autre.

Grand trophée des cyclotouristes « étape beaujolaise » en coopération avec la Communauté de Communes Beaujolais - Val de Saône. Cette épreuve amène un grand nombre de cyclotouristes sur le territoire, (aide 5 000€). Il s'agit de pérenniser cette épreuve sur le territoire pour la 7^{ème} année. L'association week-end Beaujolais, organisatrice, propose également le lendemain l'organisation d'une randonnée cyclotouriste, en association avec des nombreux clubs et, nouveauté 2010, un parcours VTT. Un tarif de groupe sera accordé aux participants pour l'accès aux Sources du Beaujolais (billet groupé des sites de Beaujeu).

Associations : De façon générale, la commission finances examinera les bilans de l'ensemble des associations subventionnées. La signature de conventions pluriannuelles avec certaines **associations subventionnées (OT, Garderies, Bamin' ou...)** aide à planifier l'aide de la communauté dans divers domaines. Des éléments d'évaluation financière sont demandés aux associations.

Tourisme

La taxe de séjour sera en 2010 un mode de financement spécifique des actions menées en faveur du tourisme. Nous sommes le premier territoire touristique du Pays et nous étions un des derniers à ne pas appliquer cette taxation. La recette prévisible est estimée à 90 000 € par l'office de tourisme, 60000 € la première année. Le recouvrement représente un travail supplémentaire pour les services. La répartition envisagée est la suivante :

- Office de tourisme : 33 000€ pour de nouvelles actions de communication et l'emploi de Directrice.

- Actions touristiques de la CCRB : 28 000€. Une commission d'hébergeurs avec la commission tourisme fera des propositions sur l'utilisation de cette somme.

- Par la suite, Sources du Beaujolais - modernisation : 28 000€.

M. Savoye demande si la répartition sera toujours la même. La réponse est non, cela peut évoluer selon les besoins.

Office de tourisme : comme cela a été débattu il y aura maintien de l'aide **annuelle** de la CCRB accordée depuis 2007, sur 3 ans, à compter de 2010 pour 72 000€, plus 33 000€ faisant partie des produits de la nouvelle taxe de séjour. Il a pris une dimension supplémentaire avec le schéma de développement touristique. La demande est basée sur un objectif d'activité comprenant l'accroissement et la professionnalisation du personnel.

M. Baizet précise que les 33 000 € financeront l'embauche d'une directrice à l'Office de tourisme. Il est nécessaire d'avoir du personnel car elles travaillent les jours fériés. Actuellement il y a 3 hôtesses et une stagiaire. La directrice a été recrutée, il s'agit de la directrice de l'Office de Belleville qui est détaché à 30% à Beaujeu.

M. Rolet se demande pourquoi, cela ne finance que le poste de directrice. Il trouve dommage que pour des petites sommes, des discussions s'engagent alors que pour 33 000 € pour une seul poste, personne ne dit rien.

M. Duchet est d'accord avec M. Rolet, il rappelle la discussion lors d'un conseil précédent sur un poste de chargée de mission indispensable.

Il serait bien que l'Office de tourisme diffuse son plan d'action.

Mme Coquillion voudrait savoir qui fait quoi entre l'Office, la CCRB et Destination Beaujolais.

Mme Verniau précise que l'Office fait un travail de terrain très important, les hôtesses accueillent énormément de touristes.

Schéma de développement touristique, une **définition de stratégie** et des actions a été faite en commun avec Beaujolais - Val de Saône et Mâconnais - Beaujolais. Une coordination avec Destination Beaujolais est réalisée. Le plan d'actions 2010 est en cours.

Circuit des crêtes en Beaujolais :

(Octroi de subventions du Contrat de Développement de Pays de région Rhône Alpes et du Département pour un total de 65%).

Le Circuit sur les Communes du Sud, est en cours de réalisation. Après l'édition du second tome de la BD qui constitue la structuration du projet. Des aménagements et de la signalétique sur les communes, sont en cours d'implantation. Pour le **sentier pédestre Estelle**, un complément de fléchage et un dépliant, dont une version en anglais, sont en cours.

L'organisation d'une nouvelle **parade festive** annuelle pour 20 000€, subventionné à 50% est proposé.

Mme Coquillion demande qui doit prendre la décision finale pour l'organisation de cette parade festive. La commission tourisme souhaite l'organisation de cette parade pour 20 000 € subventionné à 50 % par le Conseil Général.

M. Perraud se demande pourquoi il n'y aurait pas de parade pour le sentier Estelle alors qu'il y en a eu trois pour Victor. Cette parade valorise le territoire.

M. Duchet rappelle que les trois parades ont été d'excellentes qualités et que d'années en années les visiteurs étaient plus nombreux. Il précise également qu'il existe des films sur ces parades si besoin.

M. Prothet rappelle que ses films ont tourné en boucle dans les Offices de tourisme.

M. Sotton souhaiterait la mise en place d'une dynamique pour cette parade, si elle se fait à nouveau, il ne faudra pas de coupure nord – sud et avoir une alternance à terme.

Sentiers à thème : Le recensement du patrimoine local pourra déboucher sur des propositions d'actions ponctuelles, en coordination avec le fonds patrimoine.

Un suivi du balisage et une réédition des topoguides des Sentiers VTT est préparé.

L'entretien est réalisé par les clubs VTT de Lantignié et Grièges. Il serait bien de donner la même subvention à ces deux associations à savoir que Lantignié reçoit déjà 300 € par an.

Le Fléchage de la **route des vins** par l'interprofession coutera à la CCRB 4 470€ HT.

Mme Coquillion signale que peu de personnes savent où seront posés ces panneaux.

M. Michaud précise qu'une personne de chez Rangheard est venue et certains panneaux seront posés sur des supports existants. Pour plus de renseignements, il faut appeler M. Vignal à l'interprofession.

-La CCRB abondait pour les trois quart le budget du **SRBM**. Suite à la dissolution du SRBM, les crédits suivants sont prévus :

- le remboursement complet des emprunts jusqu'en 2018, les remboursements globaux baissent par étapes, en 2009 ils sont prévus à 55 716€, dont 26% seront remboursés à la CCRB par la C.C.H.B (Monsols).
- la prise en charge de l'adjoint administratif. Cet agent assure la gestion de la partie de l'espace randonnée (plaques de signalisation, topo guides), qui incombe à la CCRB pour son territoire et renforce le secrétariat à la CCRB.

- Participation habituelle à l'association **Destination Beaujolais (nouvelle)**, qui doit jouer un rôle de promotion du territoire au niveau international (coût annuel de l'ordre de 9 612€).

Sources du Beaujolais :

L'étude de programmation et de conception nouvelle du fonctionnement de l'établissement est lancée. Il s'agit de mettre en place un équipement attractif et de maîtriser les coûts de fonctionnement et d'investissement, tout en établissant le lien avec la mise en valeur de collections du musée. Le maintien de l'équipement a ses avantages (animation touristique) et ses inconvénients (coût de fonctionnement). Outre le nouveau contrat pluriannuel avec le Département (actuellement 50% du montant non subventionné par ailleurs), une subvention régionale est réservée (subvention CDPRA de 145 500 € au taux de 30% sur une dépense maximale de 485 000 € HT – le dossier de demande de subvention régionale a été déposé comme prévu en février 2010, de façon à assurer ce financement. Aucune décision quant au futur concept n'a été prise, elles seront étudiées par le Groupe de travail.

En attente des décisions liées à la modernisation éventuelle de cet équipement touristique, le groupe de travail a pris une série de décisions de gestion courante destinées à réduire les coûts de fonctionnement.

Le dossier a été accepté par le CDPRA avec une dépense maximale de 485 000€

Mr Morazzani cherche des solutions simples et efficaces et pas trop onéreuses.

Une réunion est prévue le 11 mars avec Médieval pour la présentation du projet. Ce projet sera vu ensuite en commission permanente et en commission tourisme et sera validé par le Conseil communautaire.

Si le Conseil donne son accord les travaux devront débuter en novembre.

Moulin et four de la Roche à Jullié : l'acquisition de ces bâtiments à prix modique a été décidée par le Conseil communautaire en août 2009. La conservation et la mise en valeur de ces bâtiments seront faites en liaison avec la Commune de Jullié et une association de préservation du patrimoine. Pour profiter de crédits restants, un dossier de demande de subvention régionale a été déposé. (Budget de l'ordre de 150 000€)

Le moulin est cédé pour 1€ symbolique. 3000 M² du pré qui fait face au four à tuiles et à pots sont achetés pour la somme de 4000€.

Social

- **La construction par la CCRB du nouveau local à Villié-Morgon pour la structure multi accueil petite enfance et le Relais d'assistantes maternelles** intercommunal est achevée. Le budget de fonctionnement devra augmenter en conséquence. L'aide aux deux associations de parents animant la structure,

comprendra les frais de fonctionnement et bénéficiera des subventions de la C.A.F de l'ordre de 48% et des nouvelles subventions du conseil général de l'ordre de 26%.

Le **différentiel dépenses – recettes** devrait, du fait des nouvelles aides reçues, rester constant, hors emprunt.

La construction de ce bâtiment a coûté environ 325 000 € à la CCRB.

Ce bâtiment est occupé par la Structure Multi Accueil « les Petits bouchons » et par le Relais d'Assistantes Maternelles « Bambin'ou ».

L'aide au fonctionnement de la **garderie d'Odenas** est revenu à 4 085€ l'an dernier (moins une aide de la C.A.F de 48%). La Commune de Quincié a accepté de payer le complément dans le cadre d'une convention.

La question de la création de nouveaux dispositifs d'accueil petite enfance encore plus souples (au plan communal ou intercommunal) peut être à poser. Une étude est entreprise sur le territoire.

Mme Morin précise cependant que beaucoup d'assistantes maternelles ont des places de libre.

Une demande de subvention est présentée par les **Centres « aérés »** de Loisirs sans Hébergement de Beaujeu, Villié-Morgon et la Chapelle de Guinchay pour les enfants de moins de 6 ans (respectivement en 2009, Beaujeu 1 757€, Villié-Morgon 5 315€ et Chapelle de Guinchay 32 €).subvention CAF 48%

Le centre aéré de Beaujeu ne fait pas parti du contrat passé par la CAF.

M. Morey souhaiterait que les aides des communes soient homogénéisées.

L'aide à l'**Association Intercommunale d'Aide et de Soins à Domicile** (en direction des personnes âgées) est prévue dans les statuts de la CCRB (22 550€ en 2009). Son accueil au 4^{ème} niveau du nouveau siège communautaire (pour un loyer réduit de 4 800 € par an) constitue un soutien supplémentaire à cette association.

M. Baizet précise que les remboursements des frais de déplacements des employés ont augmenté de 2 centimes du kilomètre, ce qui fait une somme totale importante, tout en restant en dessous des barèmes fiscaux.

ADMR : une aide, au niveau de la partie de son action qui est en faveur des personnes âgées, est possible au regard des statuts de la CCRB. (5 645 € en 2009).

Participation à la **mission locale « avenir jeunes »**, prévue dans les statuts de la CCRB, ce soutien concerne l'action générale (9 338€ l'année précédente) et le fonds d'aide à l'insertion des jeunes (565€ l'année précédente) fonds d'aide qui bénéficie d'une aide équivalente du Département, par le biais de la CCRB.

Economie

Espace d'activité des Treilles – l'agrandissement, la viabilisation primaire de la 2^{ème} tranche est achevée, cette viabilisation est suivie par la vente des terrains, qui est en cours, puis par les travaux de finition.

Ateliers - locatifs : Un atelier professionnel, pour lequel une subvention d'Etat (D.D.R.) est affectée, est construit sur l'espace des Treilles (Roche Ambulance, coût 300 000€ HT subventionné).

La **vente d'ateliers** de la zone artisanale à leurs locataires reste possible en fonction des demandes. L'ensemble des ateliers communautaires est loué.

Evolution de la **compétence économique en matière d'autres zones d'activité**, celle-ci pourrait être à étudier dans les années à venir, même si une éventuelle évolution de la CCRB vers la Taxe professionnelle unique semble désormais sans objet en raison du contexte économique et des réformes en cours (remplacement de la TP).

La CCRB a également compétence pour créer des ateliers locatifs de plus de 300 m² dans l'ensemble des communes.

La commission Economie souhaite une étude de faisabilité sur la mise en place d'une action du **FISAC (fonds d'Etat régionalisé d'aide aux services, à l'artisanat et au commerce)**, mise en place entre la collectivité et l'Etat. Si cette étude, consultation à entreprendre en 2010, démontre qu'une telle opération peut être opportune, le Conseil Communautaire devrait voter des crédits pour participer à cette opération. Cette opération, pour bénéficier d'aides régionales devra attendre 2011.

Deux types d'aides dans le FISAC :

- Opération collective : La collectivité est subventionnée
- Volet aide individuelle : la CCRB et le FISAC peuvent accorder conjointement des subventions

M. Sotton précise qu'il avait été question de passer une convention d'inventaire des activités économiques avec l'ADASEA du Rhône mais qu'il est difficile de se mettre d'accord avec eux.

Il souhaiterait que cette mission soit faite par la commission Economie.

De plus, la zone artisanale de Quincié en Beaujolais va être pleine, il serait bon de trouver d'autres secteurs d'implantation.

Maison de santé pluridisciplinaire rurale : ce nouveau projet structurant important (budget de l'ordre de 2 300 000€ TTC) ne doit pas entraîner, pour la CCRB, de dépenses d'investissement ou de fonctionnement, y compris les frais d'administration et de préfinancement non compensées par des recettes. Le lancement du marché sera lié à l'obtention des subventions et à la signature d'un acte notarié garantissant les recettes.

M. Sotton attend tous les accords des financeurs avant d'acter le projet avec les professionnels de santé, de proposer l'ensemble au conseil communautaire, puis d'authentifier le dispositif devant Notaire.

Voirie

- Programmes de **travaux d'investissement** de Voirie : 700 000 € HT soit 837 200€ TTC par an (subvention départementale de 30%, soit environ 490 000 € HT non subventionné par an).

De façon à compléter le marché fixe et répondre à des demandes imprévues, les crédits budgétaires **d'investissement de réserve pour dégâts d'orage** sont reportés (258 000 € dont 70 000€ déjà dépensés).

Compte-tenu des dégâts dus au gel et des disponibilités de crédits subventionnés, la commission voirie souhaite un crédit supplémentaire exceptionnel de 250 000€ HT, comme cela avait été le cas en 2005, dont le point à temps automatique.

Les Dépenses 2009 ont été de 594 343 € TTC et 15728 € TTC de travaux urgents suite à des intempéries.

Une réunion est prévue fin mars concernant le Point à Temps Automatique (PATA).

Les crédits supplémentaires attribués à chaque commune sont sur les crédits d'investissement car ils sont subventionnés à 30% par le Conseil Général.

M. Rival indique que les travaux de fonctionnement sont normalement de compétence communautaire.

M. Devillaine précise que chaque commune a délibéré et des conventions sont passées avec les 17 communes de la CCRB afin de faire gérer cette action communautaire au niveau de chaque Commune. M. Beretti indique que cette convention de gestion d'équipement public est prévue par le Code Général des Collectivités Territoriales.

L'évolution de la **compétence voirie** est réalisée conformément aux instructions de l'Etat. L'objectif a été de conserver néanmoins le rôle central des Communes en matière de maintien quotidien de l'état des voies. Le crédit de 100 000 € TTC de fonctionnement serait maintenu, ceci conformément aux orientations définies par le Conseil communautaire. En 2010 les crédits de fonctionnement seront transférés aux communes dans le cadre de conventions

Ces points impliquent un besoin de financement global annuel de 590 000€ (+ 175 000€ correspondant au crédit demandé de 250000€).

L'emploi d'un contrôleur de travaux à compter de juin 2006 permet d'assurer une partie des missions de maîtrise d'œuvre et de surveillance, ainsi que de compenser la réduction programmée des missions de la DDE.

Ces missions seraient d'un coût bien plus élevé, de l'ordre de 20 000€, en cas de recours à des bureaux d'études techniques privés.

Un audit pourrait être réalisé pour faire un bilan de l'état général des voies, ceci après la création d'une couche voirie du S.I.G.

Hydraulique de rivières et lutte contre l'érosion des terres

Programmes de travaux **Erosion – Hydraulique** : 420 000 € H.T. par an (subvention 50%, participation des Communes 30%).

Les Dépenses 2009 ont été de 278 050 € HT.

Les prévisions pour 2010 ont été détaillées dans le rapport au conseil de janvier 2010.

Les autorisations des propriétaires sont impérativement à obtenir par les Communes avant toute entrée dans les lieux, même pour une étude.

Les services de l'Etat rappellent la nécessité de respecter strictement les **formalités légales obligatoires** avant travaux (Etudes techniques permettant de présenter des demandes d'intérêt général et des demandes d'autorisation Loi sur l'eau, concertation des riverains...) ce qui implique des coûts et des délais considérablement accrus.

Participation aux **plans de gestion** de l'Ardières, du Douby-Bulliat, du Butecrot - Sarron et de la Mauvaise, avec des crédits de l'ordre de 26 099 € pour achats de matériaux, plantes et études (pas de dépenses en 2009)

Participation au **Syndicat de rivières** (coût année précédente : 9 295 €)

L'intervention des **brigades vertes** départementales se poursuit (espace d'activités, espaces naturels biotope des landes du Beaujolais pour la CCRB) : prises en charge des repas et du forfait de 40€ et pour les Communes

Environnement

La gestion des **déchetteries** et des **points d'apports volontaires** ne devrait pas engendrer de modification trop importante des dépenses et recettes, sous réserve de l'évolution des aides accordées par Eco- emballages, des prix de récupération des matériaux , des coûts et du rapport des nouvelles procédures de récupération (papiers, D3E...), mais un agrandissement des déchetteries peut s'avérer nécessaire, pour répondre aux normes qui vont imposer la reprise de nouveaux matériaux. De plus, des augmentations d'horaires, afin de répondre à aux demandes de la population sont envisagées. Des crédits seront à prévoir pour les achats de conteneurs et l'aménagement des locaux des déchetteries.

M. Joubert rappelle que suite au grenelle de l'environnement des tris supplémentaires vont être nécessaire sur les déchèteries. Une benne pour les bidons plastique est déjà en place mais il faut prévoir des emplacements matérialisés.

M. Joubert va étudier avec sa commission les différentes possibilités d'agrandissement et rencontrera les mairies concernées en 2010. Les travaux se feront en 2011.

M. Joubert indique également qu'il est très surpris de la fréquentation importante dans les déchèteries.

Gains liés à l'existence d'un gardien agent de la CCRB de l'ordre 40 000 € soit 20 000 € en ce qui concerne la facturation du personnel et 20 000€ en ce qui concerne le meilleur contrôle des quantités facturées.

Le ramassage des papiers par le Relais a été remplacé par la mise en place de conteneurs spécifiques, la facturation par le Sytraival étant plus faible. Le traitement des tissus est réalisé dans des conteneurs mis à disposition par le Relais, sans facturation.

Le **marché de ramassage des OM** se poursuit.

Une étude sur la redevance incitative est en cours au Sytraival, cette étude va coûter plus de 100 000€. Certaines communautés sont très favorables à la mise en place de ce système.

M. Michaud indique que le travail de l'entreprise est très médiocre. Il est précisé que des pénalités ont été appliquées

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères ne devrait pas augmenter, malgré les inquiétudes quant aux nouvelles mesures fiscales sur le traitement des ordures ménagères.

Une Opération achat de **composteurs** à moitié prix est continuée pour les habitants du canton. 22 € TTC à la charge de l'habitant et 22 €TTC à la charge de la CCRB.

Aménagement du territoire

Le suivi du SCoT et de son schéma de secteur nord sera un élément important qui est susceptible de conditionner le développement du territoire pour les 30 années à venir. La prise en compte des questions d'urbanisme au niveau de la CCRB est un élément nouveau de travail en commun, qui nécessite des moyens.

P.I.G d'amélioration de l'Habitat : la convention avec l'Etat, l'ANAH a été appliquée de 2005 à 2007. La CCRB a accordé des aides spécifiques en direction des propriétaires bailleurs et des propriétaires occupants sur des critères définis. Suite au

succès de l'opération, qui a permis la rénovation importante du bâti existant, il reste 100 000€ de subventions accordées par la CCRB à payer sur 2010 (total 437 036€). 7 110 601 € HT de travaux ont été entrepris par les propriétaires dans le cadre de cette opération.

Programme Local de l'Habitat : une concertation avec l'Etat a débouchée sur une étude complémentaire. A la suite de cette étude pour laquelle toutes les communes ont été consultées et le PLH a été approuvé et soumis au comité régional de l'habitat. Ce plan serait signé ensuite avec l'Etat, l'ANAH et la Région. Les actions pourront ensuite être lancées et le programme enrichi de nouvelles mesures.

La mise en place d'un **Système d'Information Géographique** (logiciel de gestion des données cadastrales et cartographiques) continu. Les coûts à envisager pour 2010 sont :

- la fin des investissements (logiciels, matériels, données), programmés, subventionnés à 65% (Région plus Département), qui sont moins importants que prévus.
- Les frais de fonctionnement à l'année sont essentiellement l'emploi d'un chargé de mission pour les saisies, plus long que prévu la formation des personnels CCRB et municipaux, et l'exploitation des données (sinon il faudrait une prestation de service, dont le coût est élevé)

Il s'agit de continuer un SIG intercommunal simple mais efficace avec le cadastre, la voirie et des échanges de fichiers avec les gestionnaires de réseaux et les Communes (eau électricité, assainissement, SPANC, Urbanisme...).

Par la suite le choix d'un projet plus ambitieux, sera possible, dont les couches spécifiques seront à définir au fur et à mesure des besoins, ainsi que de la cartographie 3 Dimensions, de l'analyse prospective...

M. Duchet indique que sa commission n'a pas besoin de financement pour 2010.

Par contre il rappelle l'excellent travail de la chargée de mission et ne sait pas ce que ferait la commission sans son soutien technique.

M. De Romefort souhaite préciser que si le poste actuel n'est pas maintenu, la CCRB va régresser au lieu de progresser.

Paysages -patrimoine :

Une action au niveau de **la protection des paysages et la mise en valeur du patrimoine** est entreprise, par le biais notamment d'un fonds patrimoine, d'actions novatrices et de recommandations spécifiques.

L'ensemble de ces actions vont demander une mobilisation des élus et des moyens en termes de chargés de mission et de stagiaires. Des stages sont prévus de façon à avoir un travail de haut niveau à faible coût. Pour profiter de crédits restants, un dossier de demande de subvention régionale a été déposé.

Notre dispositif étant stabilisé, il serait souhaitable que le budget 2010 soit porté à un niveau acceptable, une demande de 60 000 euros (reports de 2009 compris) a reçu un avis favorable à hauteur de 34 000€ par la commission des finances.

Une convention avec la fondation du patrimoine pour mobiliser le mécénat est à l'étude

Finances - Affaires générales :

Siège : Les travaux sont achevés, mis à part des détails.

Matériel : le réseau informatique a été rénové (serveur dédié...).

Participation au Syndicat du **SCOT** : 12 774 € l'année précédente
Participation à l'animation du **CDPRA** : 3 920 € l'année précédente.
Ces deux syndicats formant le syndicat mixte du Beaujolais en 2010.
Participation à divers syndicats

La CCRB aide des Communes par des **actions de mutualisation volontaires** :
SPANC, Accessibilité, Consultation spécifiques (sel, photocopieurs, extincteurs...)

Charges d'emprunt : celles-ci baissent encore une fois. Les paiements de capital et d'intérêt seront au niveau de 570 000€. Les taux d'intérêt baissent fortement ce qui minore les intérêts des emprunts à taux indexés. La marge d'autofinancement a augmentée en 2009. La gestion de la trésorerie et des frais financier est assurée par une ligne de trésorerie et deux emprunts pérennes à droit de tirage.

Charges de personnel : les charges ont augmenté de façon limitée (5,9% en 2009, dont les pénalités pour mise à disposition d'un agent au C.D.G. 69 et les remplacements maladie-maternité).

Les décisions relatives au personnel doivent être étudiées, de façon à mettre en adéquation les demandes des élus, les moyens en personnel et les possibilités

Télétransmission des actes administratifs : le coût est de l'ordre de 90€ HT par an et permet de limiter les frais postaux ou routiers d'envoi à la sous-préfecture.

Recettes :

Incidence sur la fiscalité : il serait proposé de **maintenir** les taux en 2010 (inchangés depuis 2007), malgré les baisses de Dotation de Fonctionnement d'Etat constatées et prévisibles, ainsi que les réformes fiscales complexes en cours.

Le taux de la **taxe d'enlèvement des ordures ménagères** ne devrait pas augmenter. L'impact des réformes fiscales (remplacement de la TP...) et de la crise économique, nous laisse dans l'incertitude pour 2011.

M. Rival indique que la Taxe Professionnelle sera entièrement compensée par l'Etat en 2010.

Les subventions sont demandées, soit ponctuellement (**Etat, Europe, organismes divers** dont la CAF, la MSA...), soit dans le cadre de deux contrats :

L'un avec le **Département** sur la période 2009-2013, qui est conséquent.

L'autre avec la **Région** au niveau du Pays (CDPRA) dont le contenu va jusqu'en février 2010 et sera remplacé en 2011 par les actions du CCDRA et du PSADER.

Un travail important doit être fait par toutes les commissions pour réfléchir sur les actions à entreprendre et préparer **des projets pour les fiches actions destinées aux contrats CDDRA – PSADER** (en tous domaines) **et aux pôles d'excellence rurale** (par exemple, développement des aides à domicile...).

Le conseil débat.

4. FONDS PATRIMOINE – REGLEMENT D'OCTROI DE SUBVENTIONS

Rapporteur : M. De Romefort

En application des délibérations du 6/10/2009 n°3 recommandation patrimoine et n°4 fonds patrimoine, le groupe de travail paysage- patrimoine **propose**

- d'approuver le règlement d'attribution, (en annexe) qui prévoit la réunion d'un comité instructeur puis un vote par le conseil.

Pour information, un dossier de demandes de subventions a été présenté et sera étudié :

Association immobilière de Villié-Morgon, restauration de deux croix sommitales, de deux vitraux et d'un tableau –église privée de Saint Joseph.

Une convention avec la fondation du patrimoine pour mobiliser le mécénat est à l'étude.

M. De Romefort précise que le Conseil se prononcera sur les projets retenus au préalable par le groupe de travail.

La subvention versée est de 30% plafonné à 2 000 €.

M. Sotton souhaite que ce règlement soit relu par tous les conseillers communautaires car certains points doivent être précisés. Il préférerait que le vote se fasse lors de la prochaine séance.

M. Desrayaud demande une précision sur le plafonnement de l'aide, est-ce un plafond par dossier ? Si oui, il a peur qu'une association monte plusieurs dossiers. Il parle de ce problème car il a déjà entendu dire que certaines associations morcelleraient les demandes. Il demande à ce que le groupe de travail soit prudent à ce sujet.

M. Prothet s'interroge sur la portée du règlement.

M. Devillaine indique qu'il faudrait limiter les demandes à un projet par commune. Il est objecté que cela serait dommage, car certaines communes n'auront peut-être pas de projet.

M. Rolet est de l'avis de M. Sotton, il faut laisser le temps aux élus de prendre connaissance de ce document et de faire remonter les remarques et compléments éventuels.

M. De Romefort se demande pourquoi cela est à l'ordre du jour du Conseil si l'on ne peut pas voter. M. Sotton lui répond que cela permet de mettre tous les élus du territoire au courant.

Le conseil sursoit en attente de précisions sur le texte.

5. CRÉDIT BAIL THIERRY LIVET ACHAT ANTICIPÉ :

Rapporteur : M. Savoye

Application de l'acte

Aux termes d'un acte reçu par Monsieur JOURDAIN, notaire de Beaujeu, le 28 octobre 1992, la Communauté de Commune de la Région de Beaujeu a consenti un contrat de crédit-bail immobilier à Monsieur Thierry Livet.

Aux mêmes termes d'un acte reçu par le même notaire le 23 juin 2003, ce contrat de crédit-bail a été modifié, notamment quant à sa durée, Le contrat a été prorogé jusqu'au 31 mai 2011 et les redevances ont été fixées à 324,22 H.T. soit TTC 387,77.

Le contrat initial, non modifié par l'acte du 23 juin 2003, contient la clause suivante:

« Promesse unilatérale de vente

Le bailleur promet unilatéralement et dès ce jour de vendre au preneur, qui accepte en tant que promesse, les biens et les droits immobiliers, objet des présentes, à l'expiration d'une période de cinq ans et un mois, c'est à dire à compter du premier décembre 1997 pendant toute la durée du crédit-bail à condition de payer la totalité des échéances restant dues »,

Monsieur Thierry Livet demande que le bien, objet du contrat de crédit-bail lui soit vendu, et ce, au plus tard le 1er avril 2010, moyennant le paiement de la totalité des échéances restant dues, de l'échéance du 10 avril 2010 à celle du 10 mai 2011, soit 14 X 387,77 € TTC = 5 428,78€ TTC.

M. Rolet s'interroge sur les montants des redevances, 234.22 € HT ne font pas 387.77 € TTC.

M. Beretti indique qu'il doit y avoir une erreur, les bons montants seront indiqués dans le compte rendu (ce qui est le cas).

Mme Bleton demande si cette entreprise n'a déjà pas acheté un bâtiment par anticipation. L'entreprise Livet a effectivement déjà acheté une autre partie de ce bâtiment par anticipation. Ce dossier est très complexe car il y a eu des ajouts de parcelles.

Ce dossier devait être acté au plus tard le 1^{er} avril. M. Savoye ne souhaite pas faire voter sur des sommes erronées. Ce sujet sera revu lors du prochain conseil.

M. Beretti indique que le Notaire précisera donc dans son acte un effet rétroactif pour la délibération.

La proposition est d'acter les termes de cet acte notarié.

Suite à une inversion de chiffres due à une faute de frappe dans le rapport (document qui est facultatif), **Le conseil sursoit en attente de précisions techniques.**

6. SOURCES DU BEAUJOLAIS TARIFS

Rapporteur : M. Morazzani

La proposition est d'acter les tarifs en annexe.

Les autres dispositions restent en vigueur.

Le conseil approuve à l'unanimité.

PROCHAINE COMMISSION PERMANENTE elle aura lieu le 25 mars 2010 à 18 heures.

PROCHAIN CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le vote du budget aura lieu le mardi 6 avril à Beaujeu à 18 heures.